Image not found or type unknown

Voiture mis en fourriére pour place du marché

Par **benjamin**, le **19/01/2009** à **21:18**

Bonjour,

J'ai stationné mon véhicule dans la rue Dantzig à Paris; Il s'avére qu'il y avait le marché le lendemain matin; Ma voiture a donc été envoyée à la fourriére car elle génée.

Ma question est la suivante : les panneaux n'étaient pas évident à voir; Y-a-t-il moyen à contester?

En récupérant mon véhicule, j'ai eu une amende de 35€ pour mauvais stationnement sur laquelle il y a marqué :
- Modéle : cooper
- Marque est : mini

Or ma voiture est un modéle : 1.3 chic et de marque : ROVER, c'est exactement la même esthétiquement, mais pas sur le papier! Y-a-t-il moyen de contester le PV?

Merci

Par **razor2**, le **19/01/2009** à **21:45**

Bonjour!
Vous dites "les panneaus n'étaient pas évident à voir". Il est évident que cette excuse ne tiendra pas devant un juge, à moins de prouver que en effet, les panneaux n'étaient pas visibles des automobilistes...Il faudra pour le prouver un dossier photo étoffé, mais êtes vous en mesure de vous constituer un tel dossier "à postériori"?
Pour l'erreur de marque et de modèle, ce n'est pas une cause de nullité, désolé...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés